

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.
Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**
Rédaction et Administration :
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.
Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

Comment se procurer LE NERF DE LA GUERRE sans recourir à l'emprunt ?

Pour vaincre le boche, il faut des canons, des munitions et, avant tout, le nerf de la guerre.

Où et comment le procurer sans recourir à l'emprunt ?

Que ceux qui ont un projet pratique et réalisable ne craignent pas de le soumettre au ministre des Finances.

Voici le nôtre, il est simple et facilement réalisable, du moins nous le croyons.

Dans un précédent numéro, la *Petite Tunisie* a publié l'article ci-dessus :

EN VOULEZ-VOUS DES MILLIARDS ?

Une ingénieuse proposition pour en avoir

« Notre confrère Pélissier, de la *Finance Coloniale* et du *Moniteur des Colonies*, vient de lancer une idée fort ingénieuse pour procurer au gouvernement trente milliards ou plus sans avoir besoin de recourir à l'emprunt pour faire face aux énormes dépenses occasionnées par la guerre et qui se chiffrent par la bagatelle de huit milliards par trimestre.

Il propose d'émettre des titres de cinq, dix, vingt, cinquante, cent, cinq cents et mille francs, productifs d'intérêts à 3 0/0 et donnant droit à la participation à des tirages d'une loterie comme les bons à lots de Panama ; en outre, ces titres pourraient circuler comme nos billets de la Banque de France et être donnés en paiement pour les achats effectués ou les besoins de la vie courante.

L'idée, *a priori*, nous paraît excellente ; on pourrait peut-être, en des temps moins troublés, formuler des objections, mais actuellement, qui oserait les faire ; aussi, nous croyons que le gouvernement ferait bien d'étudier la question comme elle doit l'être et, si elle est praticable, de la mettre à exécution. Tous les moyens proposés pour réduire à merci les ennemis que nous avons en face de nous doivent être l'objet d'un examen attentif de nos dirigeants, aucun avis, d'où qu'il vienne, ne doit être dédaigné si nous voulons vaincre vite, car si les boches ne sont pas à la noce, il faut bien avouer que beaucoup d'entre nous ne le sont pas non plus ».

Notre excellent confrère J. Pélissier, du *Moniteur des Colonies*, c'était bien lui, comme nous l'avions indiqué, l'auteur de l'idée émise — l'*Œuvre* ayant oublié de préciser — mais notre flair, qui n'a rien d'artilleur, avait pensé tout de suite à lui, car nous savons qu'il dirige avec compétence un journal financier ; notre confrère nous écrit :

Paris, 25 avril 1916.
Monsieur le Directeur
de la *Petite Tunisie*
Mon cher confrère,
Mais oui, mon cher confrère, il faut

présenter toutes les objections que peuvent faire naître dans les esprits réfléchis, les idées qui sont émises en vue de solutionner la crise financière. Dès l'instant, où on se place au seul point de vue national, qu'on poursuive un seul but : la victoire... et prompte, il n'y a pas à hésiter : chacun doit donner son avis motivé, quand on en a un. Seulement, il faut rester sur le terrain des réalisations positives et immédiates. Alors on fait de la bonne besogne. Le temps nous presse, les boches aussi. Nous n'avons pas le loisir d'instituer des discussions académiques sur ce qu'il conviendra de faire après la victoire, ou du moins, chaque chose prenant son rang d'urgence, c'est la victoire qu'il faut viser et obtenir d'abord. *Primo vivere...*

« Des canons ! des munitions ! » tel est le refrain qu'on nous sert depuis longtemps. Mais, dites-moi, avec quoi se procure-t-on des munitions, des canons et le reste ?

Avec de l'argent ! — Et donc, c'est l'argent qu'il faut trouver.

Le cri de guerre à proférer, sans se lasser, est celui que je clame : *de l'argent ! de l'argent !*

Or, le ministre des Finances a fait officiellement connaître que nous dépensons 100 millions par jour. Et il résulte de ses déclarations d'autre part, que le Trésor e : encaisse 25 au maximum. *C'est donc 75 millions par jour qui manquent.*

Tous les Français qui émettront une idée raisonnable et pratique tendant à résoudre le problème ainsi réduit à sa plus simple, mais grave expression, rendront service au pays.

Il appartient à la Presse de provoquer les citoyens qui ont des idées à les produire.

Je vous remercie de la note que vous avez publiée au sujet du projet d'emprunt que j'ai rendu public. Je vous serai reconnaissant si vous voulez bien faire savoir à vos lecteurs que j'accueillerai avec la plus grande satisfaction — et pour en tenir compte — toutes les observations qui pourront être faites à ce propos, de même que je recueillerai — pour les publier — toutes les bonnes idées, tous les projets qui me seront communiqués.

Bien fraternellement à vous,

J. PÉLISSIER,
Directeur du « *Moniteur des Colonies* et Pays de Protectorats »,
94, rue de la Victoire, à Paris.

Vous demandez, mon cher confrère, que le public qui a des idées pratiques et réalisables pouvant aider à la défense nationale, les fasse connaître de suite, elles seront accueillies en haut lieu avec toute l'attention voulue.

Votre idée d'un billet de banque à intérêts et à lots me paraît excellente, mais pour simplifier les choses, pourquoi ne pas décréter tout de suite que les bons de la défense nationale auront cours légal et forcé comme les billets de banque et qu'ils seront renouvelables jusqu'à une date indéterminée, en continuant à produire des intérêts payables trimestriellement, semestriuellement ou annuellement. Suivant l'émission primitive, c'est le porteur du bon, au moment des échéances fixées, qui recevrait les intérêts dus. Toutes les dépenses

sans exception à l'intérieur, tous les paiements seraient effectués par l'Etat avec des bons de la défense nationale de trois mois, six mois ou un an, mais, répétons-le, sans que le Trésor soit tenu de les payer aux échéances fixées.

C'est à peu près votre projet, cher confrère, avec la loterie en moins et le cours forcé du bon de la défense comme vous le demandez pour votre titre d'Etat.

De cette façon, la Banque de France pourrait faire rentrer une partie de ses coupures qui seraient remplacées par de la monnaie d'argent, de bronze ou de nickel, dont le besoin se fait partout si vivement sentir.

Si je ne me trompe, les souscripteurs de l'emprunt de la Victoire ne représentaient qu'une faible partie « du bas de laine nationale », parce qu'on les a effrayés dès les deux premiers jours en leur parlant de milliards souscrits alors qu'ils ne l'étaient pas.

L'honorable ministre des Finances a vu, de suite, le danger, mais il était trop tard pour revenir sur la gaffe commise par une presse imprudente et, malgré tous les rappels, l'emprunt n'a pas donné tout ce qu'il aurait dû.

Aujourd'hui, il faut remplir les caisses pour faire face aux énormes dépenses qui augmentent tous les jours, et il faut y faire face, coûte qui coûte, et vite.

D'abord, faisons des économies, et on peut en réaliser beaucoup dans tous les ministères, ensuite payons les fournisseurs, ceux de notre nationalité établis chez nous, le personnel administratif, tout en un mot ce qui est possible, avec des bons de la défense et donnons à ceux-ci cours forcé et obligatoire.

Qui oserait soulever des objections alors qu'il s'agit du salut de la patrie !

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

UNE HÉRÉSIE JUDICIAIRE

Peut-on qualifier autrement d'hérésie judiciaire, pour être parlementaire, l'arrêt rendu récemment par une chambre de la cour d'appel de Paris à la demande d'un sujet ennemi contre un de nos compatriotes ?

*Est-ce que les lois votées par les représentants de la nation ne compteraient pas pour ces chats-fouillés, dont les noms passeront péneusement à la postérité et qu'il faut livrer tout de suite au public comme l'ont fait l'*Œuvre* et de nombreux journaux de Paris et de province.*

Pour cette cause, la loi qui interdit tout commerce avec des sujets ennemis n'existe pas, puisque ceux-ci peuvent ester en justice, constituer avoué et avocat et

plaider même contre ceux de nos nôtres qui sont au front : à Verdun, en Alsace, en Champagne ou en Picardie, où ils font bravement leur devoir, peut-être contre le plaideur lui-même !

Un arrêt semblable est tellement inexplicable pour la majorité des Français qu'on se demande si le gouvernement ne fera pas œuvre saine en relevant immédiatement de leurs fonctions ces magistrats qui poussent un peu trop loin la forme et l'esprit des lois du temps de paix.

Alors que l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie n'ont d'autres relations avec nous que celles du canon, des jets enflammés, des zeppelins ou des sous-marins, il serait permis à leurs nationaux de traîner des compatriotes devant nos tribunaux, de les faire condamner peut-être ?

Mais est-ce que ces magistrats à la Romain Rolland ont bien songé à nos villes meurtries, à nos bateaux coulés, à nos héros fauchés par leur mitraille ?

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Dans la Couronne d'Italie

Toute la colonie française a appris avec le plus vif plaisir l'acte courtois du gouvernement royal italien conférant des distinctions honorifiques au Résident général et aux hauts fonctionnaires du Gouvernement du protectorat, au commandant en chef, préfet maritime de Bizerte, ainsi qu'à d'autres fonctionnaires civils ou militaires.

Ont été nommés :

Grand-Croix de la Couronne d'Italie : M. Alapetite, Résident général.

Grands Officiers : M. le vice-amiral Dartige de Fournet, commandant en chef des forces navales de la Méditerranée ; M. Döbler, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence générale de France.

Commandeurs : MM. Blanc, secrétaire général du Gouvernement tunisien ; Dubourdiou, directeur général des Finances ; Charléty, directeur général de l'Enseignement ; Reclus et Manceron, secrétaires généraux-adjoints du Gouvernement tunisien ; de Witasse, consul de France ; Chevalier et Chaudessais, officiers de marine, et le colonel Bouquero.

Officier : M. Gallépe, contrôleur civil de Bizerte.

Chevaliers : MM. Vallon et Pierre, attachés à la Résidence générale.

Le *Courrier* croit savoir que d'autres distinctions honorifiques seront données, sous peu de temps, à des officiers de l'armée française.

Cet acte de haute courtoisie vis-à-vis de nos dirigeants resserrera davantage les liens qui nous unissent à notre sœur latine qui, dès le premier jour de la guerre, a manifesté ses sentiments pour notre pays en aidant à notre mobilisation et en lui fournissant des canons, des munitions, des vivres, des chevaux, des mulets, etc., etc.

Nous adressons aux promus les félicitations bien sincères de la *Petite Tunisie*.

Des braves

Tout le monde partagera la joie de notre ancien et estimé procureur de la République, M. Bourgeon, actuellement procureur général près la cour d'appel de Poitiers, dont les deux fils, avocats au barreau de Tunis, se conduisent en braves sur les champs de bataille.

Son fils Georges vient de recevoir, dans des conditions particulièrement brillantes et flatteuses, les galons de capitaine sur le front de Verdun après avoir été cité quatre fois à l'ordre du jour.

Nous adressons au capitaine Bourgeon nos sincères félicitations.

Notre ami M. de Gourlet, contrôleur civil de Sfax, mobilisé sur sa demande comme capitaine, vient d'être blessé.

Nous formons des vœux bien sincères pour son prompt rétablissement.

A la « Voix des Cheminots »

La *Voix des Cheminots* nous demande des précisions sur un écho relatif au B.-G.-E. paru dans notre dernier numéro.

Quelles précisions désirez-vous de notre part ?

Nous avons relaté un fait scrupuleusement exact parvenu d'Algérie à notre connaissance, si quelqu'un pouvait avoir des explications à fournir, ce ne serait pas nous, mais le Gouverneur général auquel nous n'avons pas la prétention de vouloir nous substituer.

Ce que nous savons, c'est que les cheminots du B.-G.-E., mécontents de voir que certaines promesses faites avant le rachat n'étaient pas tenues par suite de la guerre, se sont adressés directement au Gouverneur général de l'Algérie qui, est-ce le ton de la lettre ou toute autre raison, peut-être les nouvelles du communiqué, qui ce jour-là l'avaient mis de fâcheuse humeur, nous ne savons, mais toujours est-il que quatorze des protestataires reçurent bientôt l'ordre de rentrer à la caserne.

Faut-il rapprocher l'ordre de mise en route à l'envoi de la lettre ou ne voir dans la mesure prise qu'une simple coïncidence, c'est ce que nous ne pourrions préciser.

Mais en tous cas, de quoi pourraient se plaindre les cheminots appelés ? Ne vont-ils pas être à l'honneur de participer à la défense de la patrie ; aussi, que la *Voix des Cheminots* se rassure, ils ne doivent pas se plaindre, car le plus grand désir de tous n'est-il pas de marcher sus à l'ennemi ?

Et quel plus grand bonheur pour un Français que d'aller servir la patrie sur le front, face au boche abhorré pour le refouler et l'exterminer !

Aujourd'hui, la présence de tous les cheminots jeunes et valides, capables de faire de bons soldats, n'est plus indispensable, pour assurer la bonne marche du service très réduit par suite de la rareté des voyageurs et des trains militaires, le devoir de tous les cheminots qui sont en âge et en santé de porter les armes, est d'être dans le rang. Alors, confrère, ne vous apitoyez pas sur leur sort et ne vous récriez pas si le Gouverneur général leur a permis d'aller s'illustrer sur les champs de batailles où les ont devancés ceux qui sont partis à l'appel de la patrie en danger et n'ont pas attendu un ordre de départ assez tardif.

Ei que les intérêts, même légitimes des cheminots, paraissent petits et mesquins à côté de la grandeur des sacrifices consentis par la nation-armée représentée par nos vaillants poilus !

A VÉRITÉ, VÉRITÉ ET DEMIE.

ECHOS (Suite)

A propos de l'homme des boches

La censure ne se borne pas à mutiler nos articles, elle garde encore nos morasses corrigées et nous rend les autres, c'est ce qui explique l'abondance des coquilles dont notre dernier numéro était bourré, surtout l'article *L'homme des boches*, de Paf.

Entr'autres, on lui a fait dire que la correspondante de la « *Dépêche* » était disciple ou... administrée pour admiratrice, plus loin : en Suisse alémanique pour allemandique.

La lettre rendue publique produit dans toute la Suisse au lieu de *produit* dans toute la Suisse romande et surtout à Genève et... Lausanne qui n'a pas été indiquée.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs en les assurant que ce ne sera pas la dernière fois que de pareilles coquilles fourmilleront dans nos colonnes.

Et puisque nous parlons de l'article de l'homme au dessus de la mêlée, pourquoi la censure parisienne a-t-elle laissé imprimer son livre chez nous, il est vrai que l'éditeur porte un nom d'origine boche, et pourquoi permet-elle l'abondance de réclame qui se fait autour ?

La censure à Tunis

Le ministre de la Guerre, répondant au lieu et place du président du Conseil à la demande d'explication adressée par M. Paul Bluyssen, député de l'Inde, sur les saisies des journaux parisiens et marseillais faites à Tunis, a répondu :

« C'est par suite d'une fausse interprétation des instructions du Général commandant en chef des forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord que les saisies, dans différents cas, ont été opérées. Il est certain que les instructions données par le Général commandant en chef les armées de terre et de mer de l'Afrique du Nord, à la suite de ces incidents regrettables, en empêcheront le retour ».

Très bien. Mais le ministre a ajouté que les ordres visaient *uniquement les journaux locaux*.

Alors ce n'est plus très bien, et pourquoi ce que l'on n'ose pas faire pour les journaux métropolitains, le ferait-on pour ceux d'ici ?

Est-ce qu'on trouve par hasard que notre Fathma-Anastasia n'opère pas assez incongruement dans nos colonnes ou celles de nos confrères au point de nous empêcher de dénoncer des embusqués de marque ou autres qui devraient être depuis longtemps au front ou d'autres faits que nous ne saurions tolérer, nous faudrait-il encore subir la saisie par dessus le marché ?

Autant nous empêcher tout de suite de publier nos journaux et faut-il qu'il y ait des choses à cacher pour vouloir en arriver à des moyens aussi extrêmes.

Nous préférons croire qu'on a donné cette raison pour masquer une bévue, car le patriotisme de tous les journaux de Tunis ne permet pas de supposer qu'un seul journal passerait outre au veto de la censure malgré des abus qui proviennent généralement de l'incohérence des ordres donnés aux censeurs.

Bizarre ?

Est-ce que la sous-intendance a oublié la retentissante poursuite exercée à sa requête contre le nommé G. de E. Liscia, qui fut sévèrement condamné par le conseil de guerre de Tunis pour refus d'obtempérer à une réquisition et bénéficia de l'indulgence de celui de Constantine devant lequel il fut renvoyé, après Cassation, de la sentence prononcée contre lui ?

Nous avons lu quelque part que la dite intendance l'avait choisi comme mandataire, avec les sieurs Sauveur Sebah et Moïse Lellouche — tous Français de très bonne souche — pour la réception de toutes les peaux réquisitionnées par la sous-intendance chargée des cours, pendant la période du 1^{er} mai au 30 novembre.

Est-ce que par hasard il n'y aurait pas

dans tout Tunis des Français pour remplir cette mission que la sous-intendance va en chercher un qui a eu des démêlés judiciaires avec elle ?

La Compagnie du Gaz contre la Municipalité

D'après le « Courrier de Tunisie », le Conseil municipal de Tunis aurait décidé de se défendre contre les prétentions de la Cie du Gaz !

De quelles prétentions s'agit-il ? Et qu'est-ce que la riche Compagnie du Gaz et des Eaux peut bien demander à la Municipalité par la voie judiciaire ?

S'agirait-il par hasard d'une augmentation des prix du gaz et de l'électricité ? S'il en est ainsi, que la Compagnie prenne garde, elle jouerait avec le feu et il pourrait bien lui en cuire.

La ligne de Sfax-Gabès

On annonce que l'ouverture définitive de la ligne de Sfax-Gabès, tant attendue, aura lieu incessamment.

Nous accueillons avec plaisir cette bonne nouvelle qui comblera de joie les populations devant être desservies.

Gabès, par le fait du chemin de fer, est appelée à un brillant avenir si la Cie du Sfax-Gafsa, qui a le bénéfice de l'exploitation, veut bien faire quelque chose de plus que pour Tozeur, maigrement desservie par un train unique dans chaque sens, qui oblige les voyageurs à faire le trajet de nuit, très pénible si on l'accomplit par la voie de Sfax, car le matériel n'a rien des confortables et luxueux wagons du B.-G.

A quand l'ouverture réelle ?

Une « journée anglaise »

Une « journée anglaise » pour la vente du petit drapeau anglais aura lieu, dans toute la Tunisie, le dimanche 21 mai prochain.

Cette date tombera le jour de l'Empire Day, fête nationale britannique.

La recette de la « journée anglaise » sera versée à la Croix-Rouge anglaise.

Nous lui souhaitons plein succès.

De passage

Nous avons eu le plaisir de rencontrer notre ami M. de Casembroot, ingénieur, directeur de la Société d'Etudes et d'Exploitations des Phosphates en Tunisie et de la Mine de zinc d'Aïn-Nouba, qui est venu passer un mois en Tunisie.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Le pétrole

On vient enfin de promulguer le décret que nous réclamions, il y a un an, sur la vente et la circulation du pétrole.

C'était à l'époque de l'apparition du

premier sous-marin boche dans nos eaux, nous trouvions que le Gouvernement manquait un peu de prévoyance en laissant circuler par voie de mer dans des balancelles ou des mahonnes des charge-ments de pétrole qui pouvaient, comme par hasard, ravitailler l'ennemi.

On s'est décidé un peu tard, mais, comme dit le proverbe, mieux vaut tard que jamais.

La taxation des denrées

La loi sur la taxation des denrées a fini par être votée au Sénat avec quelques légères modifications au projet voté par la Chambre des députés.

Dans quelques jours, la loi entrera en vigueur en France, mais d'ores et déjà, ne pourrait-on pas l'appliquer en Tunisie où les mercantis ont besoin d'être matés par la taxation ?

Toutes les lettres de nos braves poilus disent l'ardent désir de vaincre l'ignoble boche

Qu'ils soient du Nord ou du Midi, de l'Est ou de l'Ouest, de la Métropole, de la Corse, de l'Algérie, Tunisie, Maroc ou des autres colonies ou possessions françaises, tous les poilus du front se ressemblent, tous donnent sans compter leur sang pour la défense de la patrie, tous sont animés de l'ardent désir de vaincre l'horrible boche ; leurs lettres, toutes leurs lettres ne laissent place à aucun doute sur la victoire, grâce à cet esprit de sacrifice qui les anime tous et qui se rencontre aussi chez les soldats des armées alliées.

Voici entre plusieurs deux lettres, l'une d'un mécanicien d'un train blindé qui a failli cent fois pour une laisser sa peau sous la mitraille boche, l'autre, d'un de ces vaillants turcos, le cauchemar de nos ennemis, qu'on les lise et l'on verra si avec de pareils hommes, on peut douter de la victoire des alliés et l'écrasement des boches :

Les Tranchie jusqua la mort.

Le 19 Mars 1916.

Chère Parents,

Je vient de recevoir une lettre venant de vous qu'il ma fait un plaisir de recevoir de vos nouvelles pour le moment je vait assez bien car j'ai passer quelque jour et que j'ai vue ma tombe de près cher père le plus que je vous commande

s'est de ne pas effrayer ni ma mère ni ma femme sauf que vous etez un peu lecon-rage car pour le moment je croi que les mauvais jour sont passer et je croi qu'il ni aurat plus d'inquiétude.

Car je croyé de venir vous voir pour passer quelque jour aupres de vous mais la malheureusement que le coup est arrivé de Verdun et que s'est pour sa que les permission sont suspendue pour les troupes D'Afrique car cetait un vrai bou-cherie. Il failait voir les cadavres boche ont dirait que s'est des montagnes. Chere Zine je te prie de forcé mon père de m'envoyé un petit colis de 1 kilog sit il à le moyens.

Pour le moment plerien à te dire que le bonjour à vous chère père et à ma mère et ainsi que ma femme le bonjour à Monsieur Destefani et à Guèbria le bon-jour à Monsieur Lacroix et le bonjour à tous.

Votre Dévoué fils qu'il vous embrasse du fond du cœur Achouia Ali 7 de Marche de Tirailleur C H R secteur 109.

Il ne faut pas vous facher si je reste longtemps de ne pas vous écrire car je n'est presque le temps.

Vive la France et vive les troupes d'Algerie qui sont bon pour la bour-chette ou bien la balonette.

Le 6 avril 1916.

Très Cher Monsieur Lacroix,

Je profite d'un petit moment d'accalmie et de repos pour vous envoyer de mes nouvelles qui sont très bonnes puis-que ma santé ne laisse rien à désirer, j'espère que ma missive vous trouveras de même, je le souhaite de tous-cœur, je ne puis vous écrire c'est-à-dire vous donner des nouvelles sur les opérations, cela nous est expressément défendu, tous ceux qui seront pris à donner des renseignements sur quoique ce soit, sont passible de conseil de guerre, donc silence sur ce sujet tous ce que je puis vous dir ce sont des impressions personnelle et de la vous en concluez ce que je pense déjà j'en suis ceratin.

En ce moment tous va très bien pour nous, 1^{er} Verdun nous aura probablement coté beaucoup d'hommes pour résister à pareil avalanche de mitraille, mais en compensation les boches qu'ont-ils pris pour leur compte, cela doit avoir été effroyable combien de monde ont-ils faits massacrer Komprinz et sa clique d'avoir pu résister à toutes ses masses et pareil déluge de fer c'est le plus beau fait de guerre enregistré jusqu'à ce jour, ils n'auraient certainement pas fait cette folie s'ils n'avaient été certain de leur victoire, qui nos braves poilus ont fait tourner en défaite, bien de nos frères d'armes sont tombés là bas pour l'honneur de la Patrie, mais je crois que le jour n'est pas loin ou la débacle pour Guil-

laume va sonner, maintenant nous pou-vons le crier bien fort. Nous sommes prêts et qu'ils viennent, aussi le jour ou notre grand Joffre nous commanderas en avant, chacun à son poste nous prendrons l'offensive à notre tour et j'en suis cer-tain que nous les culbuterons et coupe-ront leurs lignes en criant : Vive la France, mourir pour elle c'est ce qu'il y à de plus beau aussi tête haute nous re-viendrons avec les lauriers de la Grande Victoire.

Je ne puis fixer de dates vous le sa-vez le pourquoi mais l'ici peu de temps vous aurais les dots de se qui se pas-seras, je crois que pour Guillaume l'heur d'expier tous ses crimes à donner et vous verrez comment le poilus dois se com-porter au combats. Aussi, dites le, dites le bien à tous ce qui attende ce grand jour qu'ils aient confiance et entière con-fiance en nous et que les héros de Ver-dun seront vengés à tous jamais, dite leurs d'avoir beaucoup de patience, car maintenant nous sommes habitués de faire la guerre et que nous partons aux combats tous comme l'ouvrier à l'usine cela est devenu un métier pour nous et que notre moral est intacte comme aux premiers jours de guerre et que tous nous voulons l'écrasement complet des barba-res infamies.

Nous emploierons toutes nos forces et tous notre courage nous braverons la mort, mais l'écrasement de l'allemand il nous le faut et nous l'aurons.

Votre petit ami,
A. GABRIEL.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15
10 c. affranchi, 5 c. pour les blessés

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

STATIONS THERMALES

Vich, Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Val-les-Bains, Allevard, Besançon, Thonon-les-Bains, Saint-Gervais-les-Bains, Le Fayet, Uriage, Chiel-guyon, Royat, Saint-Nectaire, etc.

Billets aller et retour collectifs toutes classes à prix réduits délivrés aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble.

Emission : 1^{er} mai-15 octobre au départ à toutes gares P.-L.-M. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Validité : 38 jours, avec faculté de prolongation.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 p. 100, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 p. 100.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif des stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le prix collectif.

Le gérant : J. Giannitrapani.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Faucheuses Mac Cormick Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis
Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-rêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaisse-ments et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

SYPHILIS

GUÉRISON DÉFINITIVE sans rechute possible par le SÉRUM DE GIBERT 100% absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 f.anco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Con-cours Paris 1900.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS
(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.
La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Mariti-mes. — Services combinés avec les chemins de fer.
Pour frêt et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agenc-e, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

VACUUM MOBILOIL

L'huile qui graisse le plus
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, prépara-tions et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Condi-tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-tations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'a-cier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt — 12, rue d'Alger.

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

TUNISIA-PALACE
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE